

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 10 AVRIL 2009

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 10 avril 2009

Aujourd'hui, à quinze heures quarante-neuf minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 202 Loi concernant la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.